

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DES CONTACTS RAPPROCHES

En cas de symptômes évocateurs survenant sur le lieu de travail, l'organisation de la prise en charge doit être mise en œuvre selon les consignes établies au préalable par la cellule de crise en concertation avec le médecin du travail.

La procédure doit être affichée et connue de tous et repose sur trois principes :

1. Isoler le salarié,
2. Protéger et éviter les contacts avec les collègues,
3. Identifier la gravité,

Nous vous recommandons de nommer un référent COVID-19 au sein de votre structure ou un sauveteur secouriste sensibilisé au problème de la COVID-19. Il doit faire preuve de sang froid et sera le contact dans l'hypothèse où vous aurez recours à cette procédure. Il doit être en capacité de réagir.

Il est nécessaire d'identifier et de signaler une pièce où devra être isolé le salarié. A noter qu'une poubelle à pédale doit être installée pour recueillir uniquement les protections utilisées (masques, gants,...) selon le protocole.

CAS SANS GRAVITE : toux, fièvre, sans signe respiratoire visible, perte du goût et/ou de l'odorat

Le référent doit :

1. S'équiper d'un masque FFP2 de préférence ou chirurgical si indisponible,
2. Porter des gants jetables,
3. Equiper le salarié concerné de masque chirurgical et de gants jetables,
4. Le conduire jusqu'à la salle dédiée en gardant une distance de plus d'un mètre,
5. Retirer ses gants selon le protocole, se laver les mains et en remettre si nécessaire,
6. Prévenir le supérieur hiérarchique,
7. Contacter le médecin traitant. Si pas de contact possible avec le médecin traitant, ce numéro d'appel, le **09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel)**, est ouvert 7 jours sur 7, de 8 h à 19 h,
8. Organiser le retour à domicile : possibilité d'utiliser son véhicule en demandant à un proche d'accompagner la personne, ou taxi VSL, avec port du masque chirurgical pour tous les occupants,
9. Informer votre Service de Santé au Travail CMIST,
10. Procéder à la désinfection de la pièce, du poste de travail et autres lieux où le salarié est allé,
11. Aérer si possible,

12. Faire un point sur le respect des mesures barrières, port des EPI et mise en place des EPC. Dans le cas COVID-19 confirmée cela permettra au Médecin qui a assuré la prise en charge ainsi qu'à la CPAM (plateformes spéciales) l'identification des cas contacts et l'évaluation « à risque ».

CAS GRAVE : difficultés respiratoires, a du mal à terminer ces phrases sans pause, difficulté orale, somnolence, personne bleue, confusion, perte de connaissance

Le référent doit :

- S'équiper d'un masque FFP2,
- Porter des gants jetables,
- Conduire le salarié jusqu'à la salle dédiée si possible en gardant une distance de plus d'un mètre. Demander à la personne de se mettre dans la position où elle est le mieux,
- Contacter le SAMU (15) en étant proche de la victime afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement :
 - a. Se présenter,
 - b. Présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, pour quoi),
 - c. Le téléphone pour nous joindre est le : ...
 - d. Les localisations précises et les moyens d'accès,
 - e. Ne raccrocher que lorsqu'on vous le dit,
 - f. Si envoi des secours décidé par le centre 15, envoyer quelqu'un accueillir le secours, rester à proximité de la personne (respect d'une distance de plus d'un mètre), si éléments nouveaux rappeler le SAMU.
- Retirer ses gants selon le protocole, se laver les mains et en remettre si nécessaire,
- Prévenir le supérieur hiérarchique,
- Informer votre Service de Santé au travail CMIST,
- Procéder à la désinfection du poste de travail et autres lieux où le salarié est allé,
- Faire un point sur le respect des mesures barrières, port des EPI et mise en place des EPC. Dans le cas COVID-19 confirmée cela permettra au Médecin qui a assuré la prise en charge ainsi qu'à la CPAM (plateformes spéciales) l'identification des cas contacts et l'évaluation « à risque ».